

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2017

Etaient Présents 49 titulaires, 3 suppléants, 11 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Claude LACOUR, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Jean-Michel IDOIBE	à	Marylise GASTON
	Lydie CAMPELLO	à	Daniel LACRAMPE
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Marc OXIBAR
	Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Henriette BONNET	à	Maylis DEL PIANTA
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
	Etienne SERNA	à	Pierre CASABONNE
	France JAUBERT-BATAILLE	à	Elisabeth MEDARD

<u>Suppléants</u> :	Daniel AMESTOY	suppléant de	Michel CONTOU-CARRERE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS

Absents : Guy BONPAS-BERNET, Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Alain CAMSUZOU, Jean-Claude COSTE, Marianne PAPAREMBORDE (excusée), Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, André LABARTHE, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Gérard BURS (excusé), Jacques MARQUEZE.



RAPPORT N° 26-171220-SET-

STATION DU SOMPORT : TARIFS POUR LA SAISON HIVER 2017 /2018
(LOCATION MATERIEL ET CAFETERIA)

M. AURISSET expose :

- Vu la loi n°85-30 du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne, et notamment son titre IV,
- Vu la délibération du Comité Syndical du SIVOM du Canton d'Accous, en date du 10 octobre 1987, créant la Régie d'Exploitation du Somport,
- Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 décembre 1994 autorisant la création de la Communauté de Communes de la Vallée d'Aspe, au 1^{er} janvier 1995, continuité du SIVOM d'Accous,
- Vu l'arrêté préfectoral du 22 juillet 2016 portant création de la Communauté de Communes du Pays d'Oloron et des Vallées du Haut Béarn issue de la fusion des Communautés de Communes des vallées d'Aspe et de Barétous, de Josbaig et du Piémont Oloronais,
- Vu l'arrêté préfectoral du 18 août 2017, portant modification de la dénomination de la CCPOVHB, dorénavant désignée, Communauté de Communes du Haut-Béarn,

Dans la perspective de l'ouverture hivernale de l'Espace Nordique (Régie d'Exploitation du Somport), il convient de fixer les tarifs correspondants :

Location de matériel HIVER

	Journée 2017/2018	Journée Groupes + 15 personnes Agences de voyage
Pack Equipement CLASSIQUE ADULTE Skis + chaussures+ bâtons	9 €	6 €
Pack Equipement CLASSIQUE ENFANT Skis + chaussures+ bâtons Pointure chaussures : du 27 au 36 Skis < 170 cms	6.5 €	4.50 €
Pack Equipement SKATING Skis + chaussures+ bâtons	14 €	12 €
Skis ADULTE CLASSIQUE +DE 160 CMS (la paire)	6 €	
Skis ENFANT CLASSIQUE Skis < 170 cms (la paire)	5 €	
Skis SKATING	10 €	
Chaussures CLASSIQUE ADULTE du 37 et +	4 €	
Chaussures CLASSIQUE ENFANT du 27 au 36	3 €	
Chaussures SKATING	7€	

Bâtons	2 €	
Raquettes	7€	5 €
Luge	4 €	
Fartage	7 €	

Produits Cafétéria

PRODUITS	TARIFS (TTC) Saison hiver 17/18	
----------	------------------------------------	--

Boissons chaudes

Café	1,20 €
Petit Chocolat	1,40 €
Café moyen au lait	1,50 €
Lait (Tasse moyenne)	1,20 €
Grand café	1,70 €
Grand chocolat	1,90 €
Thé	1,50 €

Boissons fraîches

Boissons boîte 33 cl	2,00 €
Grande eau	2,00 €
Petite eau	1,00 €
Bière	2,00 €
Jus de fruits	2,00 €
¼ de vin	2,50 €
½ de vin	3,70 €

Entrées

Assiette de crudités	3,50 €
Assiette de charcuterie	4,00€
Quiche	3,90€
Croque Monsieur	3,90€
Croque Campagne	3,90€
Beurre portion	0,40 €
Diverses Salades de pâtes	4,00 €

Sandwichs froids

Pâté ou jambon blanc	4,00 €
Jambon du pays	4,00 €
Salade, tomates, thon, œuf	4,00 €

Sandwichs chauds

Lomo	5,00 €
Steak haché	5,00 €

Plats combinés

N° 1- Salade, steak, frites, tomates	7,90 €
N° 2- Salade, ventrèche, frites, œuf	7,90 €
N° 3- Salade, tomates, œuf, piments, calamars	7,90 €
N° 4- Salade, saucisse, frites	7,90 €
N° 5- Salade, tomates, lomo, piments, frites	7,90 €
N° 6- Assiette de garbure	3,80 €
N° 7- Plat cuisiné divers	7,50 €
Pâtes avec sauce	6,50 €
Plat Enfant	5,00 €
Petite barquette de frites	1,90 €
Grande barquette de frites	3,00 €
Ration de pain	0,85€

Menus

Menu du jour station	7,50 €
Menu du jour (Entrée + Plat ou Plat + Dessert)	10,00 €
Desserts	
Gâteau basque (la part)	2,50 €
Gâteau Flan (la part)	2,50 €
Tarte aux fruits (la part)	2,50 €
Ile flottante	2,50 €
Mousse au chocolat	2,50 €
Crème brûlée	2,50 €
Fruit au sirop	2,00 €
Flan	2,50 €
Petits fromages	0,80 €
Yaourt	1,00 €
Compote	1,50 €
Fromage Blanc	1,50 €
Fruits	1,50 €
Croissant	1,00 €
Chocolatine	1,00 €
Chausson aux pommes	1,00 €
Pain aux raisins	1,00 €
Beignet	1,40 €
Gaufre sucre	3,00 €
Gaufre confiture	3,50 €
Gaufre chocolat	3,50 €
Supplément chantilly	0,50 €
Confiseries	1,20 €

Où cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **FIXE** les tarifs pour la location de matériel pour la saison Hiver 2017/2018, tels que présentés ci-dessus,
- **FIXE** les tarifs des produits de la cafeteria définis ci-dessus pour la saison Hiver 2017/2018,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les différentes conventions de services avec des partenaires privés et publics afin d'assurer l'activité Hiver 2017/2018 dans les meilleures conditions,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ces conventions,
- **S'ENGAGE** à ce que les recettes engendrées par ce service soient totalement destinées au renouvellement du stock, à l'entretien des pistes, des diverses installations et aux actions de promotion des activités.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 20 décembre 2017

Suivent les signatures

Affiché le 28.12.17

Le Président



Daniel LACRAMPE

